MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Nièvre

Commune : Vaux d'Amognes

Autres communes :

R500

Appellation : Croix

Monument(s)

Appellation : Croix

Protection : classement

Arrêté : classement le 14/06/1909

Étendue de la protection : Classement de la croix en pierre du 15e siècle

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.